

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur les communes de FERNEY-VOLTAIRE, ORNEX et PRÉVESSIN-MOËNS concernant la régularisation du système de collecte des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de FERNEY-VOLTAIRE et la construction d'un bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC Ferney-Genève par la régie des eaux gessiennes et la société publique locale Territoire d'innovation et préalable à :

- l'autorisation environnementale (volet loi sur l'eau) visée à l'article L.181-1 1^o du code de l'environnement,
- la délivrance du permis de construire relatif au bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC Ferney-Genève

Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2024, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, pendant **33 jours, du lundi 10 juin 2024 à partir de 8h au vendredi 12 juillet 2024 jusqu'à 17h, dans les communes de FERNEY-VOLTAIRE, ORNEX et PRÉVESSIN-MOËNS.**

Le dossier d'enquête publique comprend notamment:

- une note de présentation générale du projet,
- les dossiers, pièces, plans et avis afférents à chaque procédure ;
- une étude d'impact et son résumé non technique pour chaque procédure,
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) n° 2023-ARA-AP-1503 du 04 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis du 10 juillet 2023,
- l'avis des autorités suisses du 29 mars 2023 concernant le dossier d'autorisation environnementale,
- l'avis ARS du 18 août 2022 concernant le dossier d'autorisation environnementale,
- le certificat de dépôt des données de biodiversité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation en ligne du dossier d'enquête et la formulation d'observations, en mairie de FERNEY-VOLTAIRE désignée chef-lieu de l'enquête ;
- le dossier d'enquête publique est consultable :
 - en dématérialisé à cette adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5161>
 - en version papier, en mairies de FERNEY-VOLTAIRE, ORNEX et PRÉVESSIN-MOËNS, dans lesquelles un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur est déposé, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et déposer ses observations aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies ;
- les observations du public peuvent être déposées par courriel : enquete-publique-5161@registre-dematerialise.fr ou directement sur le registre numérique et seront consultables sur le registre numérique ;
- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de FERNEY-VOLTAIRE et seront insérées dans le registre d'enquête.

Monsieur Gérard DEVERCHERE, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes :

- **mardi 11 juin 2024 de 15h à 18h en mairie de Ferney-Voltaire,**
- **mercredi 19 juin 2024 de 15h à 18h en mairie d'Ornex,**
- **mardi 25 juin 2024 de 18h à 20h en mairie de Ferney-Voltaire,**
- **vendredi 5 juillet 2024 de 15h à 17h en mairie de Prévessin-Moens,**
- **vendredi 12 juillet 2024 de 15h à 17h en mairie de Ferney-Voltaire.**

Au terme de l'enquête, la préfète de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 1^o du code de l'environnement, assortie de prescriptions ou prendre une décision de refus. Le maire de Ferney-Voltaire est compétent pour délivrer le permis de construire.

Conformément à l'article R.123-9 du code de l'environnement, toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès des maîtres d'ouvrage de l'opération :

La société publique locale Terrinov
M. Geoffrey Royer
13C chemin du Levant
Bâtiment l'avant-centre
01210 Ferney-Voltaire
Tel : 04 50 56 81 80
Courriel : contact@terrinnov-spl.fr

La régie des eaux gessiennes
M. Jeremie Debard
Technoparc - BP63
200 rue Edouard Branly
01630 Saint-Genis-Pouilly
Tel : 04 85 29 20 00
Courriel : regie@reoges.fr

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairies de FERNEY-VOLTAIRE, ORNEX et PRÉVESSIN-MOËNS, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Ain, www.ain.gouv.fr (rubrique publication-enquêtes publiques – loi sur l'eau) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.